



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 9 juin 2022

INGÉNIERIE ESSAYEURS

STOP À LA DÉVALORISATION DE NOS MÉTIERS !

DÉFENDONS NOS QUALIFICATIONS !

Devant la non-reconnaissance de notre technicité par de véritables qualifications et parcours professionnels, la Direction peine à recruter des essayeurs.

Le dogme de l'externalisation et la perte de la proximité

La Direction dans une logique de « plate-forme » pousse à l'externalisation de la charge de travail au détriment de la sécurité. Elle commence par externaliser « les essais simples » qui étaient historiquement réalisés par CCRN Travaux. La direction de Réseau a même embauché de nombreux juristes pour gérer les incidences sur la responsabilité juridique entre le sous-traitant qui réalise les essais et le donneur d'ordre.

C'est aussi le parcours professionnel des essayeurs et l'acquisition d'un savoir-faire qui se retrouvent fragilisés. L'objectif de la Direction reste focalisé sur la réduction d'emplois.

Les autres conséquences des plates-formes sont la perte de proximité avec une dégradation lourde pour les conditions de vie et de travail.

Or, il y a toujours besoin des essayeurs en proximité. Contrairement aux dires de la Direction, il n'y a pas que des postes neufs, totalement informatisés. D'ailleurs, de nombreux reports de modernisation sont actés afin de conformer SNCF Réseau à une trajectoire économique décidée par le gouvernement.

Les postes modifiés ou rénovés demandent un soin particulier qui contredit la politique du tout-investissement sur des PAI/CCR.

Le massacre de nos qualifications et de nos parcours professionnels

La transposition de la convention collective de branche dans notre entreprise va mettre fin au dictionnaire des filières, ce qui va remodeler la qualification de nos postes ainsi que les déroulements de carrière. Dans la CCN, c'est l'emploi qui est rémunéré selon des critères classants (technicité, management, lien avec l'extérieur...).

Dans la nouvelle classification, les essayeurs deviennent « chargés de production Ingénierie », avec une rémunération annuelle garantie inférieure à une qualification E. Ce n'est pas entendable du point de vue de la rémunération, de la reconnaissance des qualifications et des responsabilités.

Le cloisonnement par activité bloque les essayeurs qui ont un grade Étude, dans les PRI. Les infrapôles, eux, gardent leurs ressources. Or les passerelles sont une richesse pour les cheminots et l'entreprise.



Amphithéâtre du campus
Rimbaud à Saint-Denis

29 SEPTEMBRE 2022 DE 9H30 À 15H30
(accueil à partir de 9h30)

Informations auprès de vos militants UFCM CGT



Changeons la donne, portons ensemble les revendications CGT !

La CGT revendique les moyens de bien travailler :

- **la conservation des essais simples** afin d'accueillir et de former les jeunes embauchés et les cheminots accédant au métier ;
- **des essayeurs en proximité dans tous les PRI**, qui connaissent les interlocuteurs, le patrimoine, les installations. Un lien particulier doit être créé avec les responsables travaux habilités essais simples, et un accompagnement régulier doit être fait en désignant un essayeur référent par CCRN habilité essais simples ;
- **la présence de deux animateurs travaux par groupe essais**. Il n'est plus possible d'assurer le travail de suivi des compétences travaux, d'animation et de remise à niveau des personnels des infrapôles et infralogs et de réaliser l'ensemble des « pièces marché » des chantiers de signalisation avec un seul agent ;
- **la mise en service : une décision collégiale**. Les essayeurs doivent être intégrés aux projets beaucoup plus en amont. Il faut aussi donner les moyens aux essayeurs de vérifier la qualité des opérations préalables aux essais (au niveau des travaux, des contrôles et des vérifications techniques) et de pouvoir interrompre leurs campagnes d'essais si besoin afin de garantir toutes les conditions de sécurité. L'animateur travaux du groupe peut intervenir pour s'assurer de la qualité des opérations préalables sans mettre en porte à faux l'essayeur.

Les IN 3220 à 3225, qui régissent le déroulement normal des travaux, doivent être scrupuleusement respectés et servent de base en cas de litige au moment des essais. **La qualité des essais est essentielle à la sécurité. Leur organisation doit répondre à des règles.**

Pour nos conditions de travail, la CGT exige :

- la limitation de la GPT (grande période de travail) à 4 nuits au maximum ;
- la reconnaissance de la pénibilité avérée pour ce métier afin de permettre un départ anticipé à la retraite (via une CPA) ;
- l'application du régime C, art. 25 de l'accord temps de travail (132 repos liés au travail de nuit), ou l'application « proratisée » si le nombre de nuits est inférieur à 65. Les essayeurs doivent avoir le même régime que les établissements.

La CGT revendique la reconnaissance de notre technicité :

- la création d'un parcours pro, reconnaissance du diplôme de recrutement, compagnonnage/apprentissage avec va-et-vient entre Ingénierie et les établissements de production pour acquérir des compétences de terrain, en signalisation notamment. Il faut qu'en fin de cursus de formation, un essayeur puisse, s'il le souhaite, poursuivre sa carrière dans un établissement Équipement ;
- la qualification F (ou 1^{re} classe Cadre) des essayeurs. Les assistants d'essais doivent automatiquement passer à cette qualification (ou classe) lorsqu'ils deviennent agents d'essais ;
- un déroulement de carrière sur les deux qualifications (ou classes) supérieures pour les essayeurs ;
- le chef de groupe à la qualification H (ou classe B) avec une expérience métier.

Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin !

**Le 29 septembre, la CGT organisera
une journée d'étude de l'ingénierie ferroviaire.
Toutes celles et ceux qui souhaitent partager
leur volonté de donner du sens à leur travail
y sont invités.**

Ensemble, donnons-nous un avenir !

